

## DOSSIER D'INSCRIPTION

FÊTE FORAINE DU 13 AU 17 SEPTEMBRE 2024



Hénin-Beaumont

**UN DOSSIER PAR MANÈGE** à compléter et à retourner avec les pièces justificatives :

Soit par courrier à l'adresse postale suivante :

Mairie d'HENIN-BEAUMONT  
Service manifestations  
1, place Jean-Jaurès  
62110 HENIN-BEAUMONT

Soit par courriel à : [manifestations@mairie-heninbeaumont.fr](mailto:manifestations@mairie-heninbeaumont.fr)

**AU PLUS TARD LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024**

**Tout candidat devra impérativement compléter et signer le dossier en joignant l'intégralité des justificatifs requis.  
Tout dossier incomplet ou non reçu de la part du titulaire à la date buttoir sera considéré comme irrecevable et  
l'emplacement du métier forain devient vacant et à la disposition de la commune.**

**La demande ne vaut pas autorisation**

### Coordonnées du demandeur :

Raison sociale : .....  
o Monsieur o Madame    Nom : .....Prénom.....  
Adresse ou BP : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Téléphone portable : .....  
Courriel : .....@.....  
Numéro SIRET : .....

### Renseignements concernant le métier :

Nom du métier : .....  
Type de manège :        o Enfant        o Adulte  
                                  o Alimentaire    o Autres : .....  
(Exemples : pêche aux canards – loterie – tir aux ballons – train fantôme etc.)  
DIMENSIONS exactes du manège ou de la baraque/du stand installé(e) :  
Surface exploitée .....m<sup>2</sup>  
Longueur .....m    Largeur .....m        Diamètre .....m  
**Place demandée (préciser impérativement le nom de la rue, place) :** .....  
Façade et profondeur .....m

	Ampères (A) Volts (V):
Puissance électrique du manège ou de la baraque/du stand	Kilowatts (KW):
	Monophasé o                      Triphasé o

**Véhicule (camion-remorque) servant au manège ou la baraque/le stand :**

	Type, marque	Immatriculation	Les véhicules particuliers, les caravanes et autres remorques relatives à l'habitation devront être stationnés uniquement sur le parking de l'ancien LIDL de la logistique, Boulevard du Général Eisenhower et rue Loubet (en partie au niveau du square face au commerce « La belle Anglaise »
Véhicule 1			
Véhicule 2			
Véhicule 3			

**Véhicules et caravanes personnels :**

Marque ..... Immatriculation .....

Marque ..... Immatriculation .....

Marque ..... Immatriculation .....

Marque ..... Immatriculation .....

**PIÈCES OBLIGATOIRES :**

- Dossier de candidature dûment complété
- Photocopie de la carte d'identité de commerçant non sédentaire,
- Extrait de k-bis de moins de 3 mois ou une carte permettant l'exercice d'activités non sédentaires ou l'attestation provisoire pour les nouveaux déclarants exerçant une activité ambulante ou statuts de l'association
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité (couvrant l'événement)
- les conclusions du rapport de contrôle technique ou du rapport de vérification et, le cas échéant, du rapport de contre-visite en cours de validité et comportant des conclusions favorables
- le cas échéant, une déclaration établie par l'exploitant précisant qu'il a réalisé les actions correctives nécessaires et que son matériel est maintenu en bon état, accompagnée des documents justificatifs (Sources : loi n° 2008-136 du 13/02/2008 relative à la sécurité des manèges, machines et installations pour fêtes foraines ou parcs d'attractions ; décret n° 2008-1458 du 30/12/2008 ; arrêté du 12/03/2009.

Fait à .....

Le ...../...../2024

Signature du demandeur

Le Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) entré en application le 25 mai 2018 impose une information transparente, claire et concise lors de la collecte de vos données à caractère personnel.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations sur la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel via le lien suivant : [Politique générale RGPD](#).

En cas d'impossibilité d'accès à ce lien, vous pouvez demander communication des informations au mail suivant : [dpo@mairie-heninbeaumont.fr](mailto:dpo@mairie-heninbeaumont.fr).